



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 DECEMBRE 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2025-007 - Modifiant la délibération DC 2024-165

Erreur matérielle - Attribution marché de fourniture de carburants

Date de convocation : 19 décembre 2024	Liste des délibérations affichées le : 24.12.2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 16 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 3	Autres absents : 65	Votants : 16

Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 n'ayant pas pu se tenir faute de quorum, il a été reporté au 24 décembre 2024. Le quorum n'est pas nécessaire.

Présents : Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Alfred VISMARA (Cailla), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Yves HUGUET (Le Bousquet), Francis SAVY (Mazuby), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Michelle MOULARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procuration : Néant

Excusés : Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Pierre CASTEL (Quillan)

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean-Claude MICHELOU (Axat), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Éric ASTIER (Corbières), Claire THÉNARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), François LACROIX (Espezet), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Marie- Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Anthony CHANAUD

Les véhicules de la CCPA se fournissent en carburant via un marché arrivant à échéance le 14/01/2025.
Une nouvelle consultation a donc été publiée.

Objet du marché

Fourniture de carburants en station-service et livrés sur sites

Marché public passé en Appel d'Offres Ouvert (art R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Lot 1/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale de Quillan

Lot 2/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale d'Axat

Lot 3/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale de Chalabre

Lot 4/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale du Pays de Sault

Lot 5/ Gazole Non Routier livré sur sites

Durée du marché : Le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter du 15/01/2025 reconductible 3 fois.

Date envoi publicité et supports concernés : 07/12/2024

Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com, BOAMP et JOUE

Date limite de réception des offres : 07/12/2024 à 12h

Date d'ouverture des plis : 09/12/2024

Date de la Commission d'Appel d'Offres : 18/12/2024

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 4

Entreprise - Code Postal / Ville	Lots
TOTAL – 92 000 NANTERRE	Lots 1, 2, 3 et 4
Greenway – 93 200 SAINT-DENIS	Lots 1, 2, 3 et 4
LOPEZ et fils - 11 500 QUILLAN	Lots 1 et 5
DYNEFF - 34 060 MONTPELLIER	Lots 1, 2, 4 et 5
TOTAL – 92 000 NANTERRE	Lots 1, 2, 3 et 4

L'article L1414-2 du CGCT dispose que la désignation des titulaires des marchés publics passés en procédure formalisée est du ressort d'une commission d'appel d'offres, pour lesquels elle a un rôle décisionnel.

Ainsi, lors de sa séance du 18 décembre 2024, la CAO a procédé comme suit à la désignation des titulaires du marché :

Elimination des offres

Entreprise Greenway : le candidat n'a pas identifié de point d'approvisionnement pour chaque lot objet de sa candidature et s'est contenté d'indiquer le prix moyen constaté dans l'ensemble du Département. Compte tenu des documents de la consultation et de la méthode choisie pour l'analyse des offres, la candidature de l'entreprise ne peut être admise à l'analyse.

Entreprise LOPEZ et fils : les bordereaux de prix joints à l'offre de l'entreprise ne sont pas complétés. S'agissant d'un élément substantiel de l'offre, la candidature de l'entreprise ne peut être admise à l'analyse.

Les dossiers de Total et Dyneff sont complets et admis à l'analyse.

Jugement des offres proposé

Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Coût des prestations : 80%

au vu des prix proposés au bordereau de prix (sur 55)

et du coût d'approvisionnement apprécié selon la distance depuis l'adresse des services techniques pour chaque lot (sur 25, 1 point déduit par kilomètre)

2- Qualité de la prestation : 20%
 dont amplitude horaire de fourniture (sur 15), nombre de points de livraison sur le territoire municipal et autres services proposés (sur 5).

Notes pondérées pour les offres des candidats :

Lots	Candidats	Variante	Montant HT annuel estimé	Note coût /80	Note Qlté /20	Total /100	Rang
lot 1 Approvisionnement des véhicules rattachés à l'UT de Quillan	DYNEFF	Avec cartes	76 613,19 €	66,90	18,00	84,90	3
	TOTAL	Avec cartes	77 937,37 €	78,37	12,50	90,87	1
	TOTAL	Sans cartes	77 489,37 €	78,68	10,00	88,68	2
lot 2 Approvisionnement des véhicules rattachés à l'UT d'Axat	DYNEFF	Avec cartes	20 289,34 €	79,80	18,00	97,80	1
	TOTAL	Avec cartes	20 648,20 €	65,94	12,50	78,44	2
	TOTAL	Sans cartes	20 616,20 €	66,03	10,00	76,03	3
lot 3 Approvisionnement des véhicules rattachés à l'UT de Chalabre	TOTAL	Avec cartes	17 370,75 €	77,54	18,50	96,04	1
	TOTAL	Sans cartes	17 130,75 €	78,30	9,00	87,30	2
lot 4 Approvisionnement des véhicules rattachés à l'UT PDS	DYNEFF	Avec cartes	34 178,85 €	73,80	18,00	91,80	1
	TOTAL	Avec cartes	34 565,14 €	56,89	12,50	69,39	2
	TOTAL	Sans cartes	34 309,14 €	57,29	10,0	67,29	3

Lots	Candidats	Montant HT annuel estimé	Note coût /90	Note Qlté /10	Total /100	Rang
lot 5 Gazole Non Routier livré sur sites	DYNEFF	10 880,00 €	90,00	10,00	100,00	1

Attribution par la CAO :

Lot	Attributaire	Variante	Montant annuel estimatif HT
Lot 1/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale de Quillan	TOTAL	Avec cartes accréditives	77 937,37 €
Lot 2/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale d'Axat	DYNEFF	Avec cartes accréditives	20 289,34 €
Lot 3/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale de Chalabre	TOTAL	Avec cartes accréditives	17 370,75 €

Lot 4/ Approvisionnement des véhicules rattachés à l'Unité Territoriale du P. de Sault	DYNEFF	Avec carte accréditée	
Lot 5/ Gazole Non Routier livré sur sites	DYNEFF	/	10 880,00 €
TOTAL annuel estimé			160 656,31 €

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu le PV de la Commission d'Appel d'Offres du 18/12/2024, et le rapport d'analyse des offres annexé,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	15	Suffrages exprimés	15
Retraits avant vote	0	Pour	15
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **AUTORISE** Le Président à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché, conformément aux attributions prononcées par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ *de sa transmission en sous-préfecture le 26.02.2025*
- ❖ *et de sa publication le 26.02.2025*